



Doit-il faire son pèlerinage ou bien donner son argent à son père afin qu'il puisse l'accomplir?

Ce qui me paraît le mieux est qu'il donne (l'argent) à son père qui n'a pas accompli son pèlerinage et ceci avant l'arrivée de la période du pèlerinage. Si la période du pèlerinage est entrée alors il sera obligatoire à celui qui aura la possibilité entre les deux. Et Allah est plus Savant.